

Evolution des carrières dans les D.I.T :

« Selon que vous soyez puissant ou misérable... »

Avec le lancement du Schéma Directeur Informatique en 1997, les agents informaticiens ont obtenu certaines promesses, que ce soit pour le maintien de leur fonction (avec la mise en place des nouveaux métiers) que pour la préservation de leur pouvoir d'achat. Exception faite pour ceux qui, depuis, ont rejoint les services administratifs, on observe que le niveau de rémunération a pu être maintenu. Mais SUD Trésor constate qu'en matière d'évolution de carrières, les dernières propositions de la 3ème Sous-Direction faites le 9 mai dernier laissent apparaître quelques inégalités de traitement entre les différents corps d'informaticiens.

Tout d'abord, un concours spécifique informatique sera ouvert pour le recrutement de cadres A, chefs d'équipe des structures existantes ou prochainement créées (Développement, éditique).

Bien entendu, une perspective d'évolution de carrière s'offre à ces nouveaux venus (avancement à RP, puis à TP, etc.) Si le but recherché est de renforcer les équipes afin de mener à bien de futurs et ambitieux projets, pourquoi pas. Sauf que les ambitieux projets se trouvent déjà dans les tiroirs de sociétés privées telle par exemple la réécriture des applications Paye et Pensions. La présentation de l'évolution des carrières laisse redouter que, tôt ou tard, la réduction massive des effectifs informatiques de la DGCP s'accompagnera d'une fuite protégée des cerveaux vers les services administratifs.

Concernant la catégorie B, la 3ème sous-direction évoque la possibilité, surtout pour les plus anciens, de finir leur carrière en « coachant » des collègues plus jeunes. La transmission du savoir : voilà un nouveau métier que MM Bassères et Limal n'avaient pas songer à inventer voilà bientôt 10 ans de cela...

Noble tâche que celle de faire bénéficier à autrui de l'expérience accumulée durant des années de métier... encore faut-il être au fait des nouvelles technologies et surtout avoir devant soi de jeunes recrues à former ! Deux conditions qui pour certains pourraient demeurer longtemps sans réponse... sans doute jusqu'à l'heure de la retraite...

SUD Trésor a profité de cette réunion pour demander que les candidats au concours de contrôleur principal, issus des DIT, puissent également plancher sur un sujet informatique. La 3ème s/direction a pris bonne note. Affaire à suivre donc ...

Pour la catégorie C (agents de traitement, dactylo codeuses), deux solutions sont possibles :

- 57 places seront offertes dans le futur Centre National d'Editique de Meyzieu (69). Les agents du DIT de Lyon ne suffiront pas et la Sous-Direction nous assure qu'un appel national à candidatures sera prochainement lancé. SUD Trésor a fait remarquer que les mutations de ces agents devront être suivies attentivement par l'administration, particulièrement en matière d'aide au logement.

- Mis à part ce débouché contraignant par l'obligation de se déplacer, peu de perspectives s'offrent aux agents de cette catégorie. Avec le démarrage du site de Meyzieu, chaque DIT conservera une cellule éditique avec 2 ou 3 agents. Pour les autres agents de catégorie C, le S.A.U reste la seule planche de salut. Mais déjà compromise, lorsque la 3ème sous-direction fixe, parmi ses propositions, une « spécialisation » des SAU, il est évident pour SUD Trésor, que la volonté si elle n'est pas encore clairement affichée n'en est pas moins de supprimer plusieurs de ces services. Bien entendu, les représentants de la Sous-Direction affirment que la recherche permanente d'une meilleure qualité du service est leur seul objectif et qu'il n'est aucunement question de « dégraisser » les SAU. SUD Trésor reste très sceptique sur les intentions réelles de l'Administration et ce d'autant plus que rien n'est clairement défini concernant les futures fonctions et attributions des agents des SAU.

SUD Trésor fait le constat amer que l'évolution des carrières des informaticiens de la DGCP suit la même courbe que celles des collègues administratifs : **il vaut mieux tenir le haut du pavé que le bas du fossé...**

Centre National Editique :

Quand l'Arlésienne devient

Présenté par Mr LAMBERT, ce 9 mai dernier le projet de construction du Centre National D'éditique (C.N.E.), tant attendu par les uns, redouté par les autres, se concrétise.

1) Descriptif de l'usine d'impression

Elle sera implantée à MEYZIEU, dans la banlieue proche de LYON, à proximité du centre de tri postal. Cette structure (véritable usine d'impression) s'étend sur 680 m² environ, pour un coût de construction estimé à 10 729 015 €. (environ 10,7 millions d'euros). Cet édifice technologique sera loué pour un bail de 9 ans avec option de rachat (leasing).

Le coût, de démarrage du CNE comprenant la maintenance du matériel (lignes d'impression) et la location du site est estimé à 14,5 millions € (environ) pour ces neuf années.

D'ici fin 2009, ce centre national devrait être entièrement opérationnel en lieu et place des cellules éditiques implantées actuellement dans chaque DIO (Département Informatique d'Origine implanté par région).

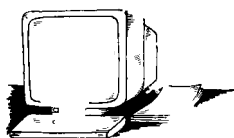
Actuellement un site expérimental implanté à VENISSIEUX a permis d'effectuer des tests concluants et de valider le projet.

Ces tests ont été réalisés sur deux lignes d'impressions avec les échantillons de deux types d'édition : les oppositions administratives Amendes et la taxe foncière 2006 (avec TIP) à une cadence de 125 m /par minute (correspondant à environ 1000 plis/mn). A terme, le future C.N.E pourra emmagasiner 6 lignes d'impression, mais n'en contiendra dans un premier temps que quatre.

Le principe d'impression est celui des centres d'édition des impôts, avec rouleau de papier blanc en entrée, et empaquetage des documents à la sortie de chaque ligne d'impression disposées en L..

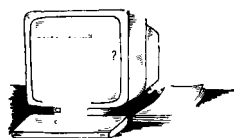
Ces mastodontes imprimeront en recto-verso et en couleurs les imprimés comportant deux documents de format A4 par page, avec une cadence de 150 mètres / minute.

Chaque ligne d'impression à haute vitesse se découpe en trois lots :



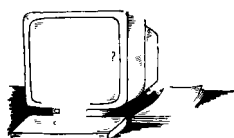
1er lot appelé : phase pilotage.

- Les logiciels (pack web sphère et E.T.L. Datastage) permettront de gérer l'arrivée et de contrôler les flux d'impression en provenance des différents D.I. exploitant l'application.
- Le dialogue entre les serveurs d'impression, la gestion des ressources (fonds de page imprimés), les traitements Batch (par lots) et la composition des fichiers à éditer se feront avec les logiciels : T.R.E.A et AFP Poste (pour l'affranchissement des documents).



2 ème lot appelé : phase impression.

- Les impressions seront assurées par des serveurs de marque NIPSON.
- Les documents seront imprimés à froid : en noir et blanc (encre magnétique sous forme de toner) et en couleurs (à partir d'une base de deux couleurs) pour la reproduction des données sur le papier.
- Des lignes de perforation sur le document permettront le découpage des TIP.
- La phase de contrôle et de suivi de la qualité, se fera à partir d'un logiciel de consignes et de pilotage pour chaque type d'impression. Cela s'effectuera sous forme de lots de tests envoyés de manière dématérialisée vers les services de liaisons demandeurs, qui effectueront un contrôle de l'intégrité et de qualité des données imprimées, avant leur validation pour impression définitive et complète du fichier à éditer.



3ème lot appelé : phase de façonnage et conditionnement.

Des lignes de type KERN 3500 (équipées de serveurs Mail Pilot et Valipost) permettront :

- Un contrôle de bon déroulement du découpage et de la mise sous plis des documents;
- Une mise sous enveloppes de multi-feuillets (jusqu'à 4 modes d'insert différents);
- Un contrôle d'intégrité en sortie des impressions;
- L'affranchissement en ligne sur chaque enveloppe en bout de chaîne;
- Le conditionnement pourra se faire sous film plastique pour les documents uniques ou en paquets de plusieurs enveloppes pour le multi-feuille.

Comme pour la phase d'impression, le pilotage de la chaîne de conditionnement se fera par fichier avec pour chacun un fichier de contrôle (fichier consigne).

La ligne de mise en paquet sera variable la performance de ce lot pourra aller à une cadence déjà testée à 22 000 plis par heure.

la Lyonnaise d'Editique

2) Montée en puissance de l'usine d'impression :

La mise en production de l'usine se débutera à la fin du 1^{er} semestre 2008.

Cela commencera par la migration des éditions en continu contenant des plis à affranchir. Une première équipe réduite de fabrication comprenant : le pilotage, la production documentaire se mettra en place fin 2007 pour un 1^{er} démarrage en réel.

Le recrutement en personnel se fera selon la direction en adéquation avec la montée en charge du C.N.E (Centre National d'Editique) au Trésor et comprendra fin 2009 :

2/3 de titulaires comprenant : 78 personnes (7 cadres A, 14 B et 57 C), 1/3 de non titulaires.

La formation initiale et la qualification des personnels à la connaissance et à l'utilisation des nouveaux outils est estimée à 2 mois et demie (avec formation permanente par la suite).

Pour palier au pic de production lors des campagnes de recouvrement, selon leur estimation, le travail se fera sur 3 équipes de travail (3 postes de 8 heures) sur une durée de 35 à 40 jours dans l'année.

L'allègement en charge de travail en édition des D.I. se fera progressivement et partiellement, selon la montée en charge de l'usine d'éditique.

Chacun sera déchargé d'une partie de l'édition par application. (exemple : pour l'application REC, l'édition des A.P. de chaque DI sera routée vers le C.N.E, les autres éditions de l'application restant en place.)

A terme, les services éditiques des DI de région (se composant du service d'édition et du façonnage) deviendront de simple Atelier D'édition avec un effectif estimée à trois personnes, pour assurer les éditions locales sur du papier de format A4..

Un volet Sécurité restreint. : Un seul Centre National d'Édition verra le jour. Pour des raisons de coûts, un site de backup n'est pas envisageable.

La décision retenue par nos cadres supérieurs consiste à déléster vers les centres d'éditions des impôts ou vers la sous-traitance en cas de faille ou de sinistre de la « future et performante » usine d'édition de Meyzieu.

Pour SUD Trésor si l'on ne peut pas aller contre l'évolution de la technologie, des questions restent néanmoins en suspens, notamment concernant les personnels puisque le volet Ressources Humaines ne sera évoqué que fin juin. Il est évident que nous devons et devons rester vigilants et d'autant plus si un ersatz d' O.R.E. informatique non avouée se met en place. Car c'est bien la logique du moindre coût qui guide les décisions de la direction.

En se gardant bien d'affoler les personnels en temps voulu, nos cadres bien pensants, nous ont réaffirmé que selon les engagements initiaux du ministre de l'époque, nul ne sera perdant pécuniairement, ni ne sera déplacé contre sa volonté. Mais est ce bien sur la base du volon-

tariat «spontané» que seront recrutés les personnels de la future usine d'édition.

Beaucoup de questions demeurent qui exigent rapidement des réponses et des engagements fermes de la direction :

- Sur la base de quelles qualifications les personnels travaillant dans cette usine seront-ils rémunérés ?

- Sur quelle base pécuniaire seront rémunérés et reconnus ces nouveaux métiers ? (prime ou autre)

- Y aura -t-il refonte du décret de 1971, pour intégrer les nouvelles contraintes du métier en usine (bruit, horaires postés, cadences) ou nouvelle grille indiciaire ?

- Que deviendront les laissés pour compte ? Actuellement on recense dans l'ensemble des services éditiques de tous les D.I.T. environ 350 informaticiens, non informaticiens (dans les services façonnage) et les faisant fonctions, d'autant plus que les actuelles fonctions de dactylo-codage et d'agent de traitement ne sont plus reconnues ! Pour ces deux derniers cas une prime de fonction informatique équivalant à 2 puis 4 ans leur fut proposée en cas de suppression de leur fonction (non acquise si l'agent fait une demande de mutation...)

- Qu'advient-il si une partie de notre hiérarchie, pour ne pas avoir à verser la nouvelle GIR ? (garantie indemnitaire de rémunération) en remplacement de 4 ans pour palier à la perte de la prime de technicité versée aux informaticiens, laissait s'installer un harcèlement déguisé dans le seul but d'obliger l'agent à demander une mutation ?

- Après les 9 années de location, quel sera l'avenir de l'éditique au Trésor ?

- Allons nous vers une usine à moindre coût, ou un rapprochement est-il envisagé avec les services de la D.G.I.? - Une fusion est elle envisagée à terme ?

Il est évident que c'est tout le savoir acquis par les informaticiens qui est aujourd'hui remis en cause. Au fil des jours et des décisions prises, des évolutions retenues une réalité s'impose douloureusement et une prise de conscience inéluctable s'installe : l'informatique au Trésor a-t-elle encore un avenir ? à force d'être mise à mal : sous-traitance, développement de nouveaux systèmes d'information vers le privé... et jusqu'à quand ?

Les DIT deviennent de fait des coquilles vides, laissant à la dérive des personnels non récompensés pour les efforts fournis au fil des ans pour avoir, aussi bien que leurs moyens le leur permettait, assuré la mise en place du S.D.I. de MM. Bassères & C°.

La spécialisation des D.I.T. s'est faite au détriment des agents . Maintenant, que tout s'est bien passé du moins pour l'administration, la question devrait logiquement être de savoir comment remercier les agents, au sens récompenser ,et non dans le sens actuellement pris de les congédier ? .

Pour SUD Trésor la politique de division des agents d'opposition entre les différents DI n'a eu pour objectif que de diluer les impacts de sa réforme au fil du temps et empêcher toute réaction collective. Au nom du service public, au nom du respect des agents, il faut que cette posture cesse. Les agents de l'informatique pas plus que ceux dits administratif ne sont pas des kleenex. L'administration en sortirait grandie de savoir reconnaître enfin leur valeurs et leurs compétences.

L'Outil de Répartition des Emplois pour les D.I.T :

C'est pour bientôt...

C'est en 2002 que l'ORE a été mis en place dans notre administration pour mieux répondre aux exigences ultra libérales en matière de suppressions d'emplois.

La gestion des personnels informatiques présente la particularité d'échapper aux règles de celle des personnels administratifs. Ainsi, l'ORE n'est, jusqu'à ce jour, pas utilisé pour les DIT.

Ceux pour qui le souci d'équité est un sentiment essentiel de l'existence peuvent se rassurer : désormais, 3A va se pencher sérieusement sur la question de la répartition des emplois...

En effet, le volet 2007-2009 du SDI propose, dans un premier temps, « d'adapter la structure des emplois à l'exploitation des applications ». La même étude sera faite pour les pôles de développement, puis les SAU et finalement l'ensemble des services informatiques.

A terme, la Sous Direction pourra intégrer chaque DIT dans le tableau ORE de son département, avec le risque que cela comporte en matière de diminution d'effectifs...

Au même titre que nous avons dénoncé la création de l'ORE, nous nous opposerons à cette volonté à peine voilée de revoir à la baisse les besoins en personnels de chaque DIT.

Si dans certains sites, un manque de moyens devait être comblé, SUD Trésor estime que l'appel à candidature pourrait apporter des solutions, surtout s'il s'accompagne de mesures incitatives au déplacement.

Pour SUD Trésor, la priorité des priorités reste le maintien de chaque agent sur un emploi informatique, sans perte de pouvoir d'achat, comme le promettait, en 1998, le Directeur Général Jean Bassères.



Prochaines réunions:
Le 27 juin sur le CNE
le 13 juillet : sur le SDI
N'hésitez pas à nous faire remonter :
vos questions,
vos interrogations,
vos inquiétudes,
vos revendications
nous nous en ferons l'écho.

Ont participé à cette réunion pour SUD
Michel ALLARD : DI de Metz
Noël BALLOT : DI de Besançon
Gérard BELMONT : DI de Nanterre
Isabelle ELAZZAOUI : DI de Montreuil